



## Commune de Merbes-le-Château

### Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

(1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2<sup>ème</sup> (3<sup>me</sup>) fois.

## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1<sup>ère</sup> fois à la séance qui aura lieu **le Jeudi 12 octobre 2023 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2023
2. Désignation d'un indicateur expert communal
3. Bois de l'Alloët - Compte 2022 - Approbation
4. Fabrique d'Eglise de Merbes-le-Château - Budget 2024- Approbation
5. Circulaire budgétaire à l'attention du CPAS pour l'exercice 2024 – Ratification
6. IGRETEC - Marché de Coordination Sécurité-Santé pour les dossiers du Plan d'Investissement Communal 2022-2024 - Adhésion
7. Fourniture de sel de déneigement - Arrêt de la procédure de passation
8. Plan Communal de Développement Rural (PCDR) — décision de relancer une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune et de solliciter l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie.
9. CLDR – Modification de membres communaux
10. Décision d'accorder la gratuité d'occupation de la salle Lengrand - Souper des Bourgmestre et Echevins
11. Ajout d'une place de stationnement à durée limitée de 30 min de 7h00 à 22h00 (E9 disque + additionnel type V + additionnel type VIIc) - Rue Notre-Dame (N561) en face du n°5
12. Désaffectation de sépultures concédées du cimetière de Merbes-le-Château affichées pour non-renouvellement sans recherche d'ayants droit aboutie
13. Désaffectation de sépultures concédées du bloc 3 du cimetière de Merbes-le-Château affichées pour défaut d'entretien sans recherche d'ayants droit aboutie
14. Désaffectation de sépultures concédées du bloc 3 du cimetière de Merbes-le-Château affichées pour non-renouvellement avec recherche d'ayants droit aboutie
15. Assainissement de sépultures non concédées au bloc 3 du cimetière de Merbes-le-Château
16. Désaffectation de sépultures concédées au cimetière de Merbes-Sainte-Marie affichées pour non-renouvellement sans recherche d'ayants droit aboutie
17. Désaffectation de sépultures concédées au cimetière de Labuissière affichées pour non-renouvellement sans recherche d'ayants droit aboutie
18. Désaffectation de sépultures concédées au cimetière de Fontaine-Valmont affichées pour non-renouvellement sans recherche d'ayants droit aboutie
19. Informations diverses
20. Questions des Conseillers

### HUIS CLOS

21. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
22. Personnel enseignant - Désignation - Ratification
23. Brigadier ff - Désignation au 01/10/2023
24. Brigadier ff - Désignation au 01/10/2023
25. Responsable ATL ff - Désignation au 01/11/2023

Par le Collège,

La Directrice Générale,  
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,  
Philippe LEJEUNE

